



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE LUNDI 15 JUIN 2020**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. RAPPORTS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR

Conseiller Cutler

APPUYEUR

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 juin 2020 soit adopté.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSEUR

Conseiller Cutler

APPUYEUR

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2020 soit approuvé.

6. RAPPORTS AU CONSEIL

6.1. CORRESPONDANCE

Les documents suivants sont déposés :

- Règlement RCG 15-082-2 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal – commerce) (RCG 15-082) » et la résolution CG20 0282 du conseil d'agglomération de Montréal adoptant ledit règlement ;
- Règlement RCG 15-083-4 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet

de travaux majeurs d'infrastructure (programme Réussir@Montréal – artère en chantier) (RCG 15-083) » et la résolution CG20 0283 du conseil d'agglomération de Montréal adoptant ledit règlement ;

- Règlement RCG 17-023-2 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine) (RCG 17-023) » et la résolution CG20 0284 du conseil d'agglomération de Montréal adoptant ledit règlement ;
- Règlement RCG 19-017-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » et la résolution CG20 0285 du conseil d'agglomération de Montréal adoptant ledit règlement ;
- Règlement RCG 19-017-2 intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » et la résolution CG20 0286 du conseil d'agglomération de Montréal adoptant ledit règlement ;
- Règlement RCG 19-030-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) » et la résolution CG20 0280 du conseil d'agglomération de Montréal adoptant ledit règlement ;
- Règlement RCG 19-031-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant la quotepart tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031) » et la résolution CG20 0281 du conseil d'agglomération de Montréal adoptant ledit règlement ;
- Règlement RCG 20-014-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) » et la résolution CG20 0287 du conseil d'agglomération de Montréal adoptant ledit règlement.

6.2. PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER

Le procès-verbal de la rencontre du comité plénier du conseil du 19 mai 2020 est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville.

7. DÉPOT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Conformément à l'alinéa 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la conseillère Kez confirme que la trésorière a déposé le rapport financier et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2019 et que lesdits documents seront transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

8. APPEL D'OFFRES PUBLIC - FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LA VILLE DE WESTMOUNT (PUB-2020-020)

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 1^{er} mai 2020 pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail pour la Ville de Westmount (appel d'offres n° PUB-2020-020) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyses des soumissions ouvertes, Sport qualité Itée est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

D'autoriser une dépense de 94 488,75 \$, incluant le crédit de taxe, pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail pour la Ville de Westmount (appel d'offres n° PUB-2020-020) ;

D'accorder à Sport qualité Itée le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 103 477,50 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2020-020 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2020-1018.

9. APPEL D'OFFRES PUBLIC - SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR L'INSPECTION DE PUITS D'ACCÈS ET PRODUCTION DE PLANS DE RÉHABILITATION DE PUITS D'ACCÈS (PUB-2020-021)

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 8 mai 2020 pour les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour l'inspection de puits d'accès et la production de plans de réhabilitation de puits d'accès (appel d'offres n° PUB-2020-021) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyses des soumissions ouvertes, Infrastructel inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

PROPOSEUR

Conseiller Cutler

APPUYEUR

D'autoriser une dépense de 79 699,00 \$, incluant le crédit de taxe, pour les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour l'inspection de puits d'accès et la production de plans de réhabilitation de puits d'accès (appel d'offres n° PUB-2020-021) ;

D'accorder à Infrastructel inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 91 633,93 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2020-021 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2020-1020.

10. APPEL D'OFFRES PUBLIC - TRAVAUX ARBORICOLES - ABATTAGES ET ESSOUCHEMENTS (PUB-2020-029)

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 15 mai 2020 pour les travaux arboricoles - abattages et essouchements (appel d'offres n° PUB-2020-029) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyses des soumissions ouvertes, 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau) est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Lulham

D'autoriser une dépense de 242 442,38 \$, incluant le crédit de taxe, pour des travaux arboricoles - abattages et essouchements (appel d'offres n° PUB-2020-029) ;

D'accorder à 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau) le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 265 506,02 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2020-029 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2020-1026.

11. APPEL D'OFFRES PUBLIC - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR LA VILLE DE WESTMOUNT (PUB-2020-048)

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 11 juin 2020 pour le marquage de la chaussée pour la Ville de Westmount (appel d'offres n° PUB-2020-048) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyses des soumissions ouvertes, Entreprise T.R.A. (2011) inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Cutler

D'autoriser une dépense de 133 215,13 \$, incluant le crédit de taxe, pour l'année fiscale 2020, pour le marquage de la chaussée pour la Ville de Westmount, option 2 (appel d'offres n° PUB-2020-048) ;

D'accorder à Entreprise T.R.A. (2011) inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 446 893,94 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2020-048 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2020-1035.

12. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1560 MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1544 VISANT À ÉTABLIR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 – CAMPS D'ÉTÉ

AVIS DE MOTION

La conseillère Gallery donne avis de motion de l'intention de soumettre à une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement n° 1560 intitulé *Règlement modifiant de nouveau le règlement 1544 visant à établir les tarifs pour l'exercice financier 2020 – Camps d'été.*

OBJET

L'objet de ce règlement est d'ajuster les frais de camps d'été pour répondre aux besoins des résidents face à la pandémie de la COVID-19.

Une copie de ce projet de règlement est déposée et disponible pour consultation.

13. AMÉNAGEMENT URBAIN - APPROBATION DES PERMIS

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, la délivrance de certains permis de construction est assujettie à la recommandation préalable des plans par le comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3.2.2 de ce règlement, le conseil doit se prononcer par résolution sur ces recommandations du comité.

PROPOSEUR

Conseiller Peart

APPUYEUR

QUE, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme formulées lors de ses réunions tenues les 1^{er} juin et 2 juin 2020, les demandes de permis de construction se trouvant à la liste ci-jointe, telles que révisées conformément au *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, soient approuvées.

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance.